



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
11 septembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

### Soixante-quatorzième réunion directive

Genève, 20-23 novembre 2023

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

### Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

## Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé

### Note du secrétariat de la CNUCED\* \*\*

#### Résumé

En 2022, la situation socioéconomique déjà précaire dans le Territoire palestinien occupé s'est détériorée en raison de l'aggravation des tensions politiques et des crises sécuritaires qui ont frappé l'ensemble des régions. L'investissement et la circulation des Palestiniens et de leurs biens demeuraient soumis à des restrictions, la Puissance occupante prenant des mesures unilatérales de déduction fiscale et la perte de terres et de ressources naturelles se poursuivant au profit des colonies. L'activité économique est restée bien en deçà de son potentiel et d'autres problèmes persistants se sont accentués, notamment l'inflation, la pauvreté, le rétrécissement de la marge d'action budgétaire, la diminution de l'aide extérieure et le creusement de la dette publique et privée. Marquée par des tensions politiques accrues et un processus de paix au point mort depuis longtemps, l'année 2022 a été l'une des pires de l'histoire récente de la Palestine.

En outre, comme il est expliqué en détail dans le présent rapport, les habitants de la bande de Gaza, confinés dans l'un des espaces les plus densément peuplés du monde et plongés dans un climat de conflit permanent, n'ont pas d'accès adéquat à une eau salubre, sont privés d'électricité la moitié de la journée et ne disposent pas d'un réseau d'assainissement digne de ce nom. Les deux tiers de la population vivent dans la pauvreté, avec une probabilité de 41 % d'abandonner le marché du travail et, pour ceux qui continuent à chercher du travail, une probabilité de 45 % d'être au chômage.

\* Les appellations employées dans le présent document, les cartes et la présentation des données qui y figurent ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Conformément aux résolutions et aux décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les références dans le présent rapport au Territoire palestinien occupé ou aux territoires palestiniens occupés désignent la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le terme « Palestine » désigne l'Organisation de libération de la Palestine, qui a établi l'Autorité palestinienne. Les références à l'« État de Palestine » sont conformes à la vision exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 67/19 (2012) de l'Assemblée générale.

\*\* Le contenu du présent rapport ne doit pas être cité dans la presse avant le 25 octobre 2023 à 17 heures TU.



## I. Reprise atone et dépendance accrue

### A. Un produit intérieur brut réel toujours bien inférieur aux niveaux d'avant la pandémie

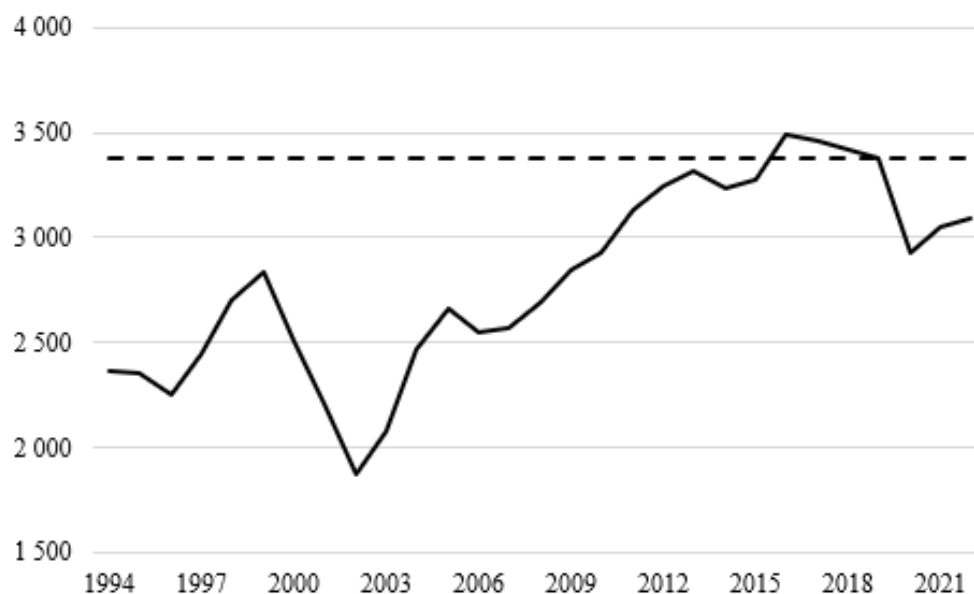
1. En 2022, l'économie palestinienne a continué de se redresser faiblement après le ralentissement lié à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 3,9 %, mais l'économie ne s'est pas encore pleinement remise du choc de la COVID-19. Depuis le début de la pandémie en 2020, le PIB réel s'est contracté de 11,3 %, puis a augmenté de 7 % en 2021 en partant d'un niveau très bas. Toutefois, à la fin de 2022, le PIB réel par habitant restait inférieur de 8,6 % à son niveau de 2019 (tableau 1 et fig. 1). Les données du Bureau central palestinien de statistique montrent que la levée des restrictions liées à la pandémie a entraîné en 2022 une hausse du PIB alimentée par une augmentation de la consommation privée et de l'investissement, elle-même favorisée par l'augmentation du nombre de travailleurs palestiniens employés en Israël et dans les colonies, issus en majorité de Cisjordanie mais aussi, fait nouveau depuis 2004, de la bande de Gaza pour un petit nombre d'entre eux. En Cisjordanie, le PIB a crû de 3,6 % en 2022, soit une augmentation du PIB par habitant de 0,8 %, mais il reste inférieur de 7,6 % à celui de 2019. À Gaza, le PIB réel a progressé de 5,6 % et le PIB par habitant de 2,7 %, mais son montant reste inférieur de 11,7 % à celui de 2019 et proche du plus bas niveau enregistré depuis 1994.

Figure 1

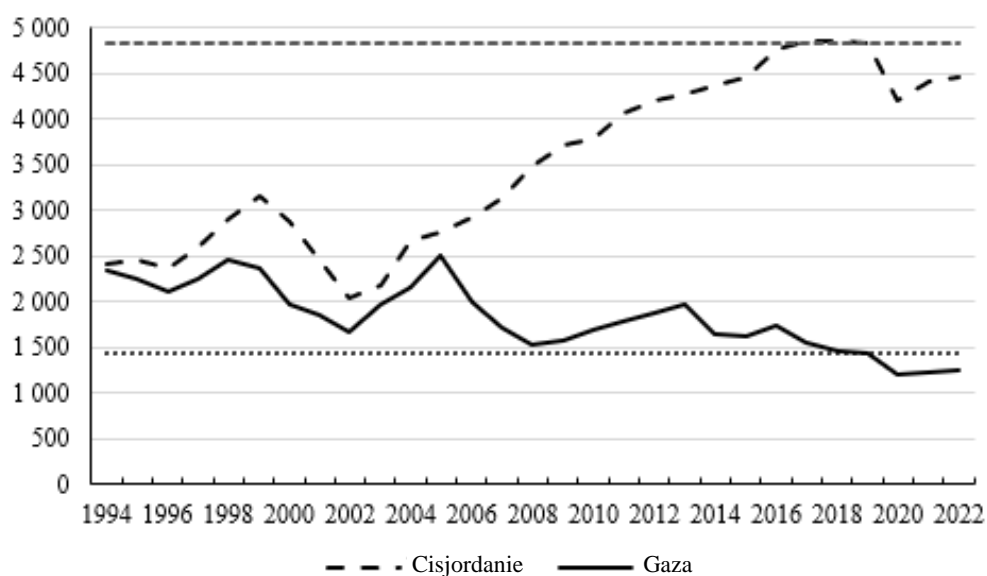
#### Produit intérieur brut réel par habitant

(En dollars constants de 2015)

##### a) Territoire palestinien occupé



## b) Cisjordanie et Gaza



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les données du Bureau central palestinien de statistique.

Note : Sur le graphique a), la ligne pointillée représente le niveau atteint en 2019 et sur le graphique b), les lignes horizontales pointillées représentent le niveau atteint en 2019 en Cisjordanie (ligne supérieure) et à Gaza (ligne inférieure).

2. Les données du Bureau central palestinien de statistique montrent qu'en 2022, le taux de chômage est tombé à 24 %, contre 26 % en 2021, et qu'il s'élevait à 13 % en Cisjordanie, contre 45 % à Gaza. Au fil des ans, les politiques liées à l'occupation ont encore plus défavorisé les femmes sur le plan socioéconomique et les ont rendues plus vulnérables. Les données du Bureau central palestinien de statistique montrent que les femmes sont touchées de manière disproportionnée : en 2022, leur taux d'activité était de 18,6 % et leur taux de chômage de 40 %, contre 71 % et 20 % respectivement pour les hommes. Parmi les jeunes, les personnes âgées de 15 à 24 ans et celles qui ont entre 25 et 34 ans se heurtent à des difficultés notables, avec un taux de chômage de 31 % et de 61 % respectivement<sup>1</sup>.

3. En raison de la crise du chômage et de la pauvreté qu'elle entraîne, 2,1 millions de Palestiniens, soit 40 % de la population, a besoin d'une aide humanitaire en 2023, dont 58 % de la population de Gaza et un quart de la population de Cisjordanie. En outre, le Programme alimentaire mondial indique que plus d'un tiers de la population est considérée comme étant en situation d'insécurité alimentaire et 61 % en situation d'insécurité alimentaire aiguë<sup>2</sup>. Les conditions d'existence sont jugées difficiles pour un quart des ménages, soit 20 % de plus qu'en 2022. Face aux crises et au manque de perspectives, les ménages s'en remettent à l'aide extérieure tout en adoptant des stratégies d'adaptation préjudiciables qui induisent parfois des coûts à long terme, comme l'emprunt ou la réduction de la quantité et de la qualité de l'alimentation, de l'éducation et des soins de santé.

4. Après la crise de la COVID-19, l'économie mondiale a subi en 2022 des chocs d'offre et de demande, à l'origine d'une inflation tirée par les prix des produits alimentaires et de l'énergie, qui s'est répercutée sur l'économie palestinienne en raison de sa forte dépendance à l'énergie et aux denrées alimentaires importées, ces dernières représentant les deux tiers de la nourriture consommée et un tiers du coût total des importations. Dans le Territoire palestinien occupé, une légère déflation en 2020 a été suivie d'une inflation de 1,2 % en 2021. Toutefois, la période de faible inflation a pris fin en 2022, année caractérisée par une inflation

<sup>1</sup> Voir <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=4419> et <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=4392>.

Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en août 2023.

<sup>2</sup> Voir <https://www.un.org/unispal/document/world-food-programme-palestine-country-brief-september-2022-wfp-update/>.

de 3,7 % due à la hausse des prix mondiaux des produits alimentaires et des combustibles et, dans une certaine mesure, à la reprise de la demande globale intérieure permise par l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie. La pression inflationniste a persisté au début de 2023, à environ 4 %. Les ménages les plus pauvres sont touchés de manière disproportionnée, car l'alimentation représente une part plus importante de leurs dépenses totales. Comme l'indique la Banque mondiale, le blé et l'huile végétale représentent selon des estimations un tiers des dépenses totales des 10 % les plus pauvres de la population<sup>3</sup>.

Tableau 1  
Économie du Territoire palestinien occupé : principaux indicateurs

	1995	1999	2002	2006	2014	2019	2020	2021	2022*
<b>Résultats macroéconomiques<sup>a</sup></b>									
Croissance du PIB réel (%)	7,1	8,3	-12,5	-1,0	-0,2	1,4	-11,3	7,0	3,9
PIB nominal (millions de dollars)	3 283	4 271	3 556	5 348	13 990	17 059	15 532	18 037	19 112
RNB (millions de dollars)	3 723	5 025	3 775	5 771	15 472	19 717	18 107	21 435	23 115
RNB disponible (millions de dollars)	4 122	5 398	4 826	7 062	17 138	21 726	19 941	23 615	25 577
PIB nominal par habitant (dollars)	1 427	1 553	1 182	1 578	3 357	3 641	3 234	3 664	3 779
Revenu national brut par habitant, nominal (dollars)	1 618	1 827	1 255	1 703	3 713	4 208	3 770	4 354	4 570
Croissance du PIB réel par habitant (%)	-0,2	4,8	-15,0	-4,0	-2,5	-1,2	-13,5	4,4	1,2
Croissance du RNB réel par habitant (%)	0,7	4,6	-16,4	-2,7	-1,2	-0,9	-15,1	7,8	1,5
<b>Population et travail</b>									
Population (en millions d'habitants) <sup>b</sup>	2,34	2,96	3,23	3,61	4,55	4,98	5,10	5,25	5,40
Chômage (%) <sup>c</sup>	18,2	12,0	31,2	23,7	26,9	33,0	36,0	26,0	24,0
Nombre total d'emplois (milliers)	417	588	452	636	913	1 010	956	1 034	1 133
Secteur public	51	103	105	147	209	210	201	208	203
Israël et colonies	68	135	42	55	107	133	125	145	193
<b>Solde budgétaire (% du PIB)</b>									
Recettes nettes, déduction faite des arriérés et des recettes douanières retenues	13,0	23,4	8,2	25,0	20,1	20,3	22,1	23,5	26,3
Dépenses courantes	15,0	22,1	28,0	42,6	29,6	25,6	30,8	29,1	27,7
Total des dépenses	25,1	29,3	34,2	48,3	31,5	27,6	32,6	30,4	29,1
Solde global (engagements)	-12,1	-5,9	-26,0	-23,3	-11,4	-7,3	-10,5	-7,0	-2,9
Dette publique <sup>d</sup>	..	20,0	21,1	20,4	15,8	16,4	23,5	21,3	18,5
<b>Commerce extérieur</b>									
Transferts courants nets (millions de dollars)	400	373	1 051	1 291	1 405	1 545	1 141	1 269	2 033
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	562	752	478	1 046	2 320	2 631	2 336	2 740	2 911
Importations de biens et de services (millions de dollars)	2 441	3 364	2 234	5 263	6 929	8 376	7 189	8 256	10 378
Balance commerciale (millions de dollars)	-1 879	-2 612	-1 756	-4 218	-4 610	-5 746	-4 853	-5 516	-7 466
Balance commerciale (% du PIB)	-57,2	-61,2	-49,4	-78,9	-33,0	-36,3	-34,6	-36,7	-47,8
Balance commerciale avec Israël (millions de dollars)	-922	-1 598	-886	-1 887	-2 869	-3 788	-3 373	-4 251	-5 281
Balance commerciale avec Israël (% du PIB)	-28,1	-37,4	-24,9	-35,3	-20,5	-22,2	-21,7	-23,6	-27,6
Commerce de l'AP avec Israël/commerce total de l'AP (%) <sup>e</sup>	83,5	67,5	56,9	46,3	63,0	63,9	66,8	74,7	71,8
Commerce de l'AP avec Israël/commerce total d'Israël (%) <sup>e</sup>	4,2	3,8	1,9	2,3	3,1	3,4	3,2	3,3	3,2

Sources : Ministère palestinien des finances et de la planification, Autorité monétaire palestinienne et Bureau central palestinien de statistique. La source des données sur le commerce avec Israël est le Bureau central israélien de statistique.

Abréviation : AP = Autorité palestinienne.

\* Estimations préliminaires.

<sup>3</sup> Banque mondiale, 2022, « Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee », septembre.

<sup>a</sup> En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a révisé les données de la comptabilité nationale à compter de 2004.

<sup>b</sup> À l'exception des chiffres démographiques, les données ne couvrent pas Jérusalem-Est, le Bureau central palestinien de statistique n'ayant pas accès à la ville.

<sup>c</sup> En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a commencé à appliquer les directives adoptées à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail. La stabilité du taux de chômage au cours des dernières années témoigne de la faible participation au marché du travail.

<sup>d</sup> Y compris la dette intérieure et extérieure, mais pas les arriérés ni les sommes dues par les administrations publiques à la caisse des pensions.

<sup>e</sup> Les données sur le commerce palestinien et israélien concernent les marchandises et les services facteurs et non facteurs.

## B. L'aggravation de la dépendance économique à l'égard de la Puissance occupante

5. Près de trente ans après sa signature et un quart de siècle après la fin présumée de sa période d'application, en 1999, le cadre du Protocole de Paris continue de façonner la réalité économique de la Palestine. L'union douanière, l'union monétaire de facto et les dispositifs budgétaires prévus dans le Protocole lient l'économie palestinienne à celle d'Israël, entretenant ainsi une situation de forte dépendance et de vulnérabilité.

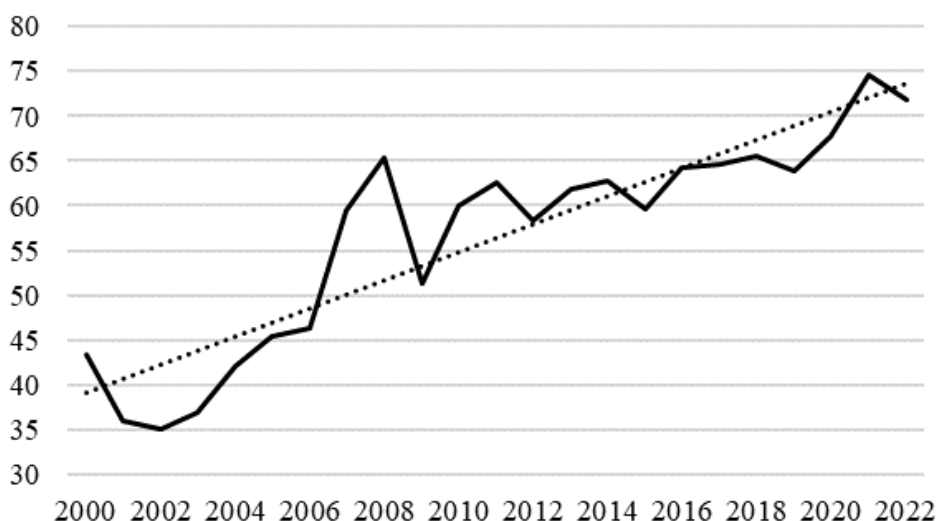
### 1. Une dépendance commerciale de plus en plus marquée

6. Les restrictions que la Puissance occupante impose au commerce palestinien font augmenter les coûts et constituent de puissants obstacles non tarifaires. Selon la Banque mondiale, elles érodent la compétitivité des exportations palestiniennes, sachant que le coût moyen d'une transaction commerciale est près de trois fois plus élevé pour une entreprise palestinienne que pour une entreprise israélienne, et la durée moyenne du processus d'importation, presque quatre fois plus longue<sup>4</sup>. En outre, les restrictions et les fermetures appliquées depuis 2007 ont rompu les liens commerciaux de Gaza avec la Cisjordanie, Jérusalem-Est et les marchés régionaux et mondiaux. Ces obstacles au commerce avec le reste du monde créent une relation asymétrique de dépendance à Israël, qui s'impose comme le principal partenaire commercial. En 2022, la Palestine réalisait 72 % de ses échanges commerciaux avec Israël et accusait avec ce pays un déficit commercial de 5,3 milliards de dollars, soit 28 % de son PIB. Le déficit commercial avec Israël et sa part dans le total des échanges palestiniens a atteint des sommets ces dernières années (fig. 2).

Figure 2

#### a) Part d'Israël dans le total des échanges palestiniens

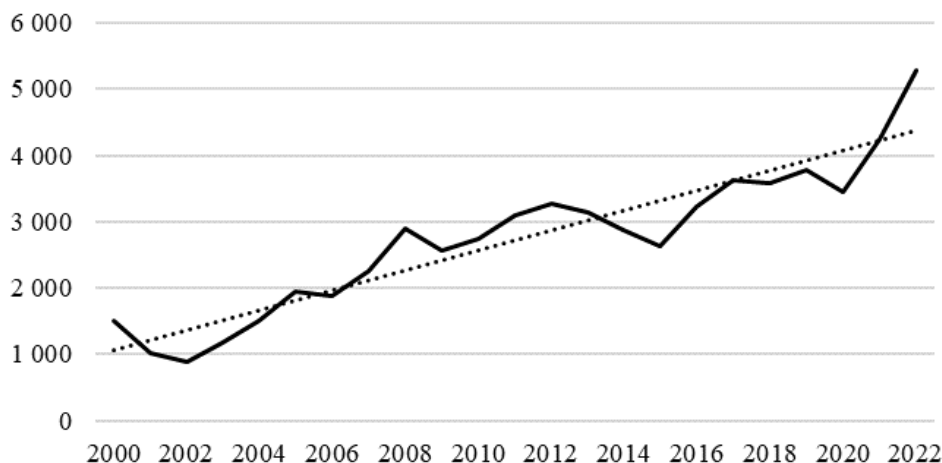
(En pourcentage)



<sup>4</sup> Banque mondiale, 2023, « Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee », avril.

b) **Déficit du commerce bilatéral avec Israël**

(En millions de dollars)



Source : Calculs de la CNUCED, sur la base des données du Bureau central israélien de statistique et du Bureau central palestinien de statistique.

7. Entre 2021 et 2022, les importations de biens et de services ont progressé de 26 %, passant de 8,3 milliards de dollars à 10,4 milliards de dollars. Les exportations n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions, passant de 2,7 milliards de dollars à 2,9 milliards de dollars, soit une croissance d'un peu plus de 6 %. En 2022, le déficit commercial est ainsi passé de 37 % à 48 % du PIB, ce qui est un des taux les plus élevés au monde.

8. Les coûts commerciaux excessifs et les restrictions imposées à l'investissement intérieur entretiennent un déficit commercial chroniquement élevé, les recettes d'exportation ne couvrant toujours qu'une petite partie de la facture des importations. En 2022, les exportations ont financé moins d'un quart du total des importations, le reste étant financé par les revenus de Palestiniens travaillant en Israël et dans les colonies, l'aide extérieure et les envois de fonds d'expatriés. La faiblesse des exportations et la forte dépendance à l'égard des importations continuera de déprimer le secteur des biens échangeables tant que des obstacles politiques porteront le coût du commerce et de la production à des niveaux lourdement préjudiciables à la compétitivité des producteurs palestiniens.

9. Dans les années qui ont suivi la conclusion des Accords d'Oslo, l'économie palestinienne, petite et ouverte, était censée bénéficier de l'intégration et du libre accès à un marché israélien plus étendu et plus élaboré, faisant ainsi converger ces deux économies. Trente ans plus tard, les multiples restrictions imposées dans le contexte de l'occupation ont détruit toute possibilité de convergence. Les deux économies ont même divergé, le PIB par habitant de la Palestine ne représentant actuellement que 8 % de celui d'Israël<sup>5</sup>.

## 2. Une dépendance monétaire

10. Du fait de l'occupation, l'économie palestinienne est intégrée dans l'économie plus avancée d'Israël et le nouveau shekel israélien est la principale monnaie en circulation dans le Territoire palestinien occupé. Sous l'effet conjugué de la proximité géographique, de l'union douanière et de l'union monétaire de facto, les prix et les coûts deviennent solidaires de ceux d'Israël malgré un écart de revenu important (les Palestiniens touchent en moyenne 8 cents pour chaque dollar que gagne un citoyen israélien).

11. Faute de monnaie nationale et d'une politique monétaire indépendante, l'économie palestinienne est tributaire de l'évolution de la politique et de la conjoncture économiques israéliennes. La stabilité du nouveau shekel protège de l'inflation importée par le jeu du taux de change. Cependant, la force du shekel plombe la compétitivité déjà limitée des producteurs palestiniens, car le taux de change est déterminé par l'économie avancée et structurellement

<sup>5</sup> Voir <https://data.worldbank.org/>.

différente d'Israël, pays membre de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

12. La dépendance forcée à l'égard d'Israël se ressent dans tous les aspects de l'économie palestinienne. Or, le système de paiement qui lie ces deux économies est complexe et inefficace et fait peser des coûts et des incertitudes sur les agents économiques palestiniens. La Banque mondiale a fait observer que les banques israéliennes manifestaient depuis quelques années le souhait de restreindre ou de cesser leurs services limités par correspondants bancaires avec les banques palestiniennes, invoquant des préoccupations liées au terrorisme et au blanchiment d'argent<sup>6</sup>. En outre, les données du Fonds monétaire international montrent que l'insuffisance des services par correspondants bancaires a conduit à l'accumulation d'environ 4,5 milliards de shekels de liquidités excédentaires dans les banques palestiniennes, soit 6,4 % des actifs<sup>7</sup>. Le coût d'opportunité et le coût de la préservation des nouveaux shekels excédentaires ne sont pas négligeables.

### 3. Une dépendance à l'emploi en Israël et dans les colonies

13. En 2022, 22,5 % des Palestiniens de Cisjordanie ayant un emploi travaillaient en Israël et dans les colonies, où ils gagnaient plus de deux fois le salaire national moyen en Cisjordanie. Le total des revenus ainsi perçus avoisinait 4 milliards de dollars, soit 25 % du PIB. Ces revenus contribuent de manière significative à la demande globale, qui alimente la croissance du PIB.

14. Cependant, les travailleurs palestiniens versent en moyenne 30 % de leur salaire mensuel brut aux courtiers. Comme le fait observer l'Organisation internationale du Travail, une fois déduits les frais de transport et de repas, la rémunération nette tombe à 44 % de la rémunération brute, réduisant ainsi la différence entre le salaire national moyen et le salaire versé aux Palestiniens employés en Israël et dans les colonies. Étant donné que les longs trajets domicile-travail induisent une augmentation des coûts, c'est la pénurie d'emplois dans l'économie nationale, et non la perspective d'une meilleure rémunération en Israël et dans les colonies qui incite les Palestiniens à y travailler<sup>8</sup>.

15. Le meilleur accès au marché du travail israélien explique en grande partie les disparités régionales en matière d'emploi entre Gaza et la Cisjordanie. Autrement dit, sans les emplois en Israël et dans les colonies, le chômage et la pauvreté en Cisjordanie seraient bien plus proches des niveaux élevés observés à Gaza. De même, selon l'Organisation internationale du Travail, la présence quasi-exclusive d'hommes dans l'emploi en Israël et dans les colonies explique en grande partie l'écart entre les hommes et les femmes en matière d'emploi et de revenu<sup>9</sup>.

16. Pour la première fois depuis plusieurs années, les travailleurs de Gaza sont autorisés à accéder au marché du travail en Israël et dans les colonies. Toutefois, les permis délivrés, dont bénéficient environ 1 % des travailleurs employés à Gaza, sont trop rares pour réduire le taux de chômage élevé (45 %), qui s'accompagne d'un haut niveau de pauvreté.

17. La plupart des travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies occupent des emplois considérés comme peu qualifiés et souvent en deçà de leur niveau d'éducation, d'où un faible rendement de l'éducation et une moindre incitation à accumuler du capital humain. Les données du Bureau central palestinien de statistique montrent que seuls 3,4 % d'entre eux exercent un métier nécessitant des études, dont beaucoup de professionnels de la santé et de plus en plus de professionnels des technologies de l'information<sup>10</sup>.

18. En raison de sa dépendance excessive à l'égard de l'emploi précaire en Israël et dans les colonies, l'économie palestinienne risque de subir des chocs dans un environnement marqué par des tensions politiques et des crises sécuritaires fréquentes. En outre, cette

<sup>6</sup> Banque mondiale, 2022.

<sup>7</sup> Fonds monétaire international, 2023, « West Bank and Gaza: Report to the Ad Hoc Liaison Committee », mai.

<sup>8</sup> Voir [https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/reports-to-the-conference/WCMS\\_845775/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/reports-to-the-conference/WCMS_845775/lang--fr/index.htm).

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Voir <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=4419>.

dépendance décorrèle les salaires nationaux de l'accroissement de la productivité, sape la compétitivité et met à mal le secteur des biens échangeables. L'Organisation internationale du Travail fait observer que l'exode de travailleurs palestiniens vers Israël et ses colonies a également entraîné une pénurie de main-d'œuvre, des déficits de compétences et une inadéquation entre l'offre et la demande en la matière dans certains domaines où les entreprises palestiniennes peinent à attirer et à retenir des travailleurs qualifiés<sup>11</sup>.

### **C. La colonisation et l'annexion de facto de terres compromettent les chances de concrétiser la solution des deux États**

19. Dans sa résolution 2334 (2016), le Conseil de sécurité de l'ONU a exigé de nouveau d'Israël qu'il arrête immédiatement et complètement toutes ses activités de peuplement, a réaffirmé que la création de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, n'avait aucun fondement en droit et constituait une violation flagrante du droit international et a condamné toutes les mesures visant à modifier la composition démographique du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Toutefois, l'extension des colonies et des avant-postes de colonies s'est poursuivie en 2022 et 2023. Au cours des deux premiers mois de 2023, la Puissance occupante a annoncé la légalisation rétroactive de neuf avant-postes de colonies et prévoit de faire construire 10 000 nouveaux logements, soit plus que pendant 2021 et 2022 réunies<sup>12</sup>.

20. En raison de l'occupation, la construction de lotissements palestiniens est presque toujours interdite dans une grande partie de la Cisjordanie. Les données de l'Administration civile israélienne montrent que moins de 1 % des demandes de construction palestiniennes ont été approuvées depuis 2016 et que ce taux a encore baissé ces dernières années. Cette politique contraint les Palestiniens à construire sans permis afin de répondre à leurs besoins fondamentaux, mais les autorités israéliennes ordonnent la destruction de ces structures, comme l'a fait observer le Bureau de la coordination des affaires humanitaires<sup>13</sup>. Les expulsions qui en résultent entraînent des violations de nombreux droits humains, que subissent de manière disproportionnée les femmes et les jeunes filles. Le nombre de démolitions de structures palestiniennes enregistré en 2022 était le plus élevé en plus de dix ans. Israël a démoli 953 structures, dont des citernes d'eau, des entrepôts, des bâtiments agricoles, des locaux d'entreprises et des bâtiments publics<sup>14</sup>. Sur les 144 bâtiments démolis à Jérusalem-Est, 74 l'ont été par leurs propriétaires, qui évitaient ainsi des amendes supplémentaires.

21. La violence en Cisjordanie a persisté et, comme l'a indiqué le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 2022 a été l'année la plus meurtrière pour les Palestiniens depuis le début du recensement systématique en 2005<sup>15</sup>. L'augmentation de la population de colons, la destruction de biens palestiniens et la violence des colons modifient la composition démographique de la zone C en Cisjordanie en exacerbant le climat de coercition qui oblige les Palestiniens à quitter leurs maisons<sup>16</sup>.

22. En 2002, la Puissance occupante a entamé la construction d'un mur de séparation de 713 km constitué de parois en béton, de clôtures, de fossés et de fils barbelés, d'un système de surveillance électronique et de points de contrôle militaires. Ce mur, dont 85 % n'ont pas été construits le long de la frontière internationalement reconnue mais à l'intérieur de la Cisjordanie, laissant plus de 85 % de la population de colons à l'intérieur de la « zone de jointure », constitue de fait un outil d'annexion<sup>17</sup>. Comme l'a indiqué le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, une fois son dernier tiers achevé, le mur isolera 9 % du territoire de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et maintiendra dans la zone de

<sup>11</sup> Voir [https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/reports-to-the-conference/WCMS\\_845775/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/ilc/ILCSessions/110/reports/reports-to-the-conference/WCMS_845775/lang--fr/index.htm).

<sup>12</sup> Voir <https://ecfr.eu/article/tipping-point-what-israels-illiberal-turn-means-for-palestinians/>.

<sup>13</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/content/west-bank-demolitions-and-displacement-december-2022>.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/poc/11-24-october-2022>.

<sup>16</sup> A/77/493.

<sup>17</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-impact-20-years-barrier-december-2022>.



jointure 150 communautés palestiniennes, qui devront ainsi obtenir un permis de la Puissance occupante pour vivre et travailler sur leurs terres<sup>18</sup>. Le mur perturbe la vie sociale des Palestiniens de part et d'autre et compromet leur accès au travail et aux services sociaux essentiels, notamment les soins de santé et l'éducation. Le taux de délivrance de permis d'accès aux terres agricoles situées derrière le mur est tombé à 24 % ces dernières années et, lorsqu'il est accordé, cet accès est onéreux et limité dans le temps, si bien que les agriculteurs ne peuvent pas se livrer pleinement à des activités productives de base. Cette situation contraint les Palestiniens à cesser complètement l'agriculture ou à passer de cultures à forte intensité de main-d'œuvre à des cultures pluviales de faible valeur. À titre d'exemple, un rapport du Bureau de la coordination des affaires humanitaires montre que les oliviers situés dans la zone comprise entre le mur de séparation et la Ligne verte présentent un rendement inférieur d'environ 60 % à ceux qui se trouvent de l'autre côté du mur, où des activités agricoles essentielles peuvent avoir lieu de façon régulière et prévisible<sup>19</sup>.

#### **D. L'occupation qui se poursuit, les lourdes responsabilités qui lui incombent et le manque de ressources empêchent le bon fonctionnement du Gouvernement palestinien**

23. Depuis sa formation il y a presque trente ans, en 1994, le Gouvernement palestinien doit s'acquitter de lourdes responsabilités économiques, politiques et sociales avec une marge d'action extrêmement étroite et des ressources économiques et politiques largement insuffisantes. Toutefois, il continue d'obtenir des résultats dans un contexte difficile d'occupation persistante.

24. Le Gouvernement palestinien a fait face à des problèmes budgétaires notables ces dernières années. La crise budgétaire chronique s'est aggravée sous l'effet d'un ensemble de conditions défavorables, notamment la baisse de l'aide des donateurs, les déductions opérées de manière unilatérale par Israël sur les recettes du Gouvernement palestinien et les répercussions économiques de la pandémie. Examinés dans de précédents rapports de la CNUCED, ces obstacles compromettent la capacité du Gouvernement palestinien à assurer des fonctions étatiques de base et des services publics essentiels.

25. Le Gouvernement palestinien a poursuivi l'application de réformes budgétaires de grande ampleur visant à augmenter les recettes et à contenir les dépenses. Il a réduit son déficit de 7 % du PIB en 2021 à 2,9 % du PIB en 2022, principalement grâce à un meilleur recouvrement des recettes et au maintien des dépenses récurrentes aux niveaux de 2021. Les recettes nettes ont progressé de 23,6 à 26,3 % du PIB entre 2021 et 2022. La dette publique a diminué, passant de 3,85 à 3,54 milliards de dollars, soit de 21,3 à 18,5 % du PIB.

26. En 2022, dans le contexte de la crise mondiale du coût de la vie et de la dégradation de la situation humanitaire et politique intérieure, le Gouvernement palestinien n'a reçu que 250 millions de dollars d'aide budgétaire de la part des donateurs et 300 millions de dollars destinés aux projets de développement. Ainsi, le montant total de l'aide a fortement baissé, passant de 2 milliards de dollars (27 % du PIB) en 2008 à 550 millions de dollars (moins de 3 % du PIB) en 2022, comme l'a fait observer la Banque mondiale<sup>20</sup>.

27. L'accès limité aux marchés financiers extérieurs et la diminution sensible de l'aide extérieure ont contraint le Gouvernement palestinien à remédier au problème en multipliant ses arriérés à l'égard du secteur privé et de la caisse des pensions, ce qui équivaut à un emprunt. Le Gouvernement palestinien a accumulé 1,07 milliard de dollars d'arriérés supplémentaires, portant le total au montant alarmant de 3,5 milliards de dollars.

28. Depuis novembre 2021, le Gouvernement palestinien ne verse que 75 à 85 % du montant des traitements mensuels des employés du secteur public. Ces réductions salariales poussent les fonctionnaires à contracter des emprunts auprès des banques et d'acteurs

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Ibid.

<sup>20</sup> Banque mondiale, 2023, « Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee », avril.

informels. Mi-2022, 43 % des ménages de Cisjordanie et 83 % de ceux de Gaza déclaraient s'être endettés.

29. L'accumulation d'arriérés n'est pas une solution pérenne de gestion des crises budgétaires et, sans l'aide de donateurs, leur apurement entraîne des perturbations économiques et sociales. Les coupes budgétaires et le versement partiel des traitements finissent par peser sur la croissance économique en limitant la demande et en fragilisant ainsi l'augmentation des recettes publiques. En outre, en percevant le produit des taxes commerciales au nom du Gouvernement palestinien, la Puissance occupante contrôle de fait les deux tiers des recettes fiscales palestiniennes, moyen de pression qui lui permet d'imposer des déductions, des retards ou des retenues.

30. En mai 2022, le Gouvernement palestinien a adopté un plan de réforme aux fins du redressement économique et financier et du renforcement de la résilience. Ce plan ambitieux prévoit des réformes administratives, budgétaires, économiques, sociales et sécuritaires. Il a notamment pour objectif d'assurer un redressement économique et financier et d'investir dans le développement, de renforcer la résilience et l'état de droit, de contribuer à la sécurité économique, au renouveau démocratique et à la réforme de la fonction publique, de fournir des services publics de grande qualité et de rétablir la confiance. Il vise également à garantir la transparence, à éliminer la corruption et à renforcer le secteur privé en améliorant l'environnement commercial ainsi que le cadre juridique et réglementaire.

31. Toutefois, les donateurs ne soutiennent pas suffisamment ces réformes à l'heure où les restrictions imposées dans le cadre de l'occupation fragilisent la situation budgétaire du Gouvernement palestinien indirectement, en bridant la croissance économique, et directement, lorsque la Puissance occupante opère des déductions de manière unilatérale sur les recettes palestiniennes et organise la fuite des ressources fiscales palestiniennes vers le Trésor israélien par plusieurs moyens, mis en évidence dans des rapports et des études de la CNUCED<sup>21</sup>.

32. Les dégâts causés par l'occupation s'étendent à tous les secteurs de l'économie sous l'effet de plusieurs autres facteurs, dont les plus importants sont la perte de terres et de ressources naturelles au profit des colonies, l'interdiction ou les restrictions à l'importation de certaines technologies et de certains intrants dans le cadre du système de la liste des biens à double usage et les obstacles à la circulation qui augmentent les coûts de production, de transaction et d'échange et, par conséquent, érodent et freinent la compétitivité de tous les producteurs palestiniens.

33. Les perspectives économiques sont sombres. La croissance du PIB devrait se ralentir à mesure que les effets de base de la pandémie s'estompent. Les contraintes liées à l'occupation sont considérées comme le principal obstacle au développement économique du Territoire palestinien occupé. Le Fonds monétaire international estime que les effets de l'assouplissement des restrictions liées à l'occupation seraient environ trois fois plus importants que ceux de l'amélioration du climat des affaires et de l'approvisionnement en électricité et en eau dans le Territoire palestinien<sup>22</sup>. En outre, la Banque mondiale affirme que la suppression des contraintes pesant sur la zone C permettrait d'accroître d'un tiers l'économie de la Cisjordanie<sup>23</sup>. La CNUCED estime que l'assouplissement partiel des restrictions dans 30 % de la zone C aurait pour effet d'augmenter de 25 % la taille de l'économie de la Cisjordanie<sup>24</sup>.

34. Il existe un consensus sur le fait que les résultats de l'économie palestinienne dépendent de la sévérité des restrictions imposées sous l'occupation, de l'aide des donateurs

<sup>21</sup> Voir CNUCED, 2004, *Transit Trade and Maritime Transport Facilitation for the Rehabilitation and Development of the Palestinian Economy* (publication des Nations Unies, Genève) et CNUCED, 2019a, *Coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : Coûts fiscaux cumulés* (publication des Nations Unies, Genève).

<sup>22</sup> Fonds monétaire international, 2022, « West Bank and Gaza: Report to the Ad Hoc Liaison Committee », septembre.

<sup>23</sup> Banque mondiale, 2023.

<sup>24</sup> CNUCED, 2020, *Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le coût des restrictions dans la zone C, vu du ciel* (publication des Nations Unies, Genève).

et des réformes d'orientation. Parmi les trois acteurs décisifs, le Gouvernement palestinien est le seul à avoir tenu ses promesses au cours de la dernière décennie, alors que l'occupation s'est durcie et que l'aide des donateurs a diminué. Il ressort des études menées qu'à moins que les apports d'aide ne s'améliorent et que les restrictions liées à l'occupation ne soient assouplies, la croissance du PIB devrait être inférieure à l'augmentation de la population et osciller autour de 2 % à moyen terme, ce qui se traduirait par des taux de chômage plus élevés, des niveaux de revenus par habitant plus faibles, une plus grande pauvreté et une fragilité globale accrue<sup>25</sup>.

## II. Anatomie du recul du développement de Gaza

### A. Les bouclages, les restrictions et le cycle de destruction et de reconstruction

35. Israël a occupé Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, en juin 1967. Malgré son « retrait » en 2005, Israël a conservé le contrôle de l'espace aérien de Gaza et de toutes les frontières terrestres et maritimes, à l'exception de la frontière de 12 km avec l'Égypte<sup>26</sup>.

36. La densité de la population à Gaza est l'une des plus élevées au monde. Fin 2021, elle était au kilomètre carré de 878 personnes dans le Territoire palestinien occupé, de 557 en Cisjordanie et de 5 855 à Gaza, où elle a atteint 5 934 en 2022, selon les données du Bureau central palestinien de statistique<sup>27</sup>. À cela s'ajoute le fait qu'Israël restreint l'accès des Palestiniens aux zones situées à moins de 300 mètres de la clôture de séparation à l'intérieur de Gaza, et considère que plusieurs centaines de mètres supplémentaires ne sont pas sûrs, empêchant ou restreignant ainsi les activités humaines et productives, comme le souligne un rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance<sup>28</sup>. Selon les données du Bureau central palestinien de statistique, la zone tampon située le long de la frontière orientale de Gaza que contrôle dans les faits la Puissance occupante représente 24 % environ de la superficie totale de Gaza<sup>29</sup>.

37. Les sorties et les entrées par voie aérienne et maritime sont interdites par la Puissance occupante, qui ne gère que deux points de passage par lesquels la population de Gaza peut accéder à la Cisjordanie et à Jérusalem-Est à des fins économiques, commerciales, sanitaires et sociales. Ces restrictions à la circulation des personnes et des biens ont été imposées au début des années 1990 et se sont intensifiées après juin 2007, les bouclages et les restrictions persistant depuis cette date.

38. En 2022, le nombre d'autorisations de sortie délivrées par la Puissance occupante a augmenté et davantage de personnes ont été autorisées à voyager en dehors de Gaza. Cependant, les déplacements sont restés très limités, la majorité des résidents étant pratiquement « confinés ». L'imprévisibilité de l'intensité des restrictions, qui peuvent être renforcées à tout moment par la Puissance occupante, accroît le risque commercial et empêche le secteur privé d'investir. Les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires montrent que l'assouplissement récent des restrictions est dû en majeure partie aux permis délivrés aux Palestiniens pour travailler en Israël et dans les colonies, qui, en 2022, représentaient 83 % du total des sorties, tandis que celles des patients cherchant à se faire soigner à Jérusalem-Est et en Cisjordanie, ainsi que de leurs accompagnateurs, représentaient 7 % du total<sup>30</sup>. En janvier 2023, 88 % des autorisations de sortie concernaient des travailleurs journaliers en Israël et des commerçants. Un tiers des demandes de traitement

<sup>25</sup> Fonds monétaire international, 2023.

<https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=4392>.

<sup>26</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/data/crossings>.

<sup>27</sup> Voir <https://www.pcbs.gov.ps/post.aspx?lang=en&ItemID=4236>.

<sup>28</sup> Voir <https://www.unicef.org/mena/documents/gaza-strip-humanitarian-impact-15-years-blockade-june-2022>.

<sup>29</sup> Voir <https://www.pcbs.gov.ps/post.aspx?lang=en&ItemID=4236>.

<sup>30</sup> Voir <https://www.ochaOPT.org/content/movement-and-out-gaza-2022>.

médical en dehors de Gaza ont été refusées et la liste des marchandises pouvant être exportées reste limitée à la plupart des produits agricoles.

39. Israël contrôle non seulement les points de passage piétonniers et commerciaux, mais aussi l'espace maritime et aérien de Gaza, et n'autorise pas la construction et l'exploitation d'aéroports ou de ports maritimes. Israël rend la pêche au large de la côte de Gaza dangereuse pour les Palestiniens, qui ont rarement accès sans entrave à la zone de pêche de 20 milles marins stipulée dans les Accords d'Oslo<sup>31</sup>. Dans la pratique, la zone à laquelle les bateaux de pêche palestiniens ont accès va de 6 à 15 milles. À la mi-2022, l'accès était autorisé jusqu'à 10 milles. Cette situation a entraîné une surpêche qui met en péril la durabilité des ressources halieutiques.

40. L'interdiction d'importer certaines technologies et certains intrants dans le cadre du système de la liste des biens à double usage constitue une autre contrainte importante pour les activités productives palestiniennes. La liste comprend des articles civils tels que des engins, des pièces de rechange, des engrais, des équipements médicaux, des appareils, des équipements de télécommunications, des métaux, des produits chimiques, des tuyaux d'acier, des fraiseuses, du matériel optique et des aides à la navigation. Les articles interdits à Gaza sont plus nombreux qu'en Cisjordanie. La liste est vaste, opaque et stricte par rapport aux pratiques internationales en vigueur<sup>32</sup>. Malgré un récent assouplissement, le maintien de l'interdiction d'importer des centaines de biens, d'intrants et de technologies essentiels figurant sur cette liste continue d'avoir des effets désastreux. Les données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires montrent que les importations récemment autorisées à entrer à Gaza étaient constituées de manière prédominante de matériaux de construction, qui en représentaient la moitié ; les produits alimentaires en représentaient le quart et les produits humanitaires 4 %<sup>33</sup>.

41. Plusieurs opérations militaires ont eu lieu à Gaza, en 2008, 2012, 2014, 2021 et 2022. Elles ont fait des milliers de victimes, provoqué des déplacements internes et détruit les infrastructures, le stock de capital et les biens physiques et productifs à Gaza. En mai 2021, une opération militaire a été menée, la pire que la bande de Gaza ait connue depuis 2014. Elle a gravement endommagé des infrastructures déjà délabrées. Les terres agricoles, les cultures, les étables, les serres, les arbres fruitiers, les entrepôts, les bateaux, le matériel de pêche, les entreprises agroalimentaires, les canaux d'irrigation, les systèmes de pompage de l'eau, les réseaux électriques, les réseaux Internet, les usines, les immeubles de bureaux, les logements, les établissements d'enseignement et les centres de soins de santé ont également été touchés. Comme l'a fait observer le Bureau du Quartet, les dégâts causés par cette opération militaire n'ont toujours pas été réparés<sup>34</sup>.

## B. Le maldéveloppement à Gaza : tendances et déformation structurelle

42. Les incidences des opérations militaires sur la base productive de Gaza ont été examinées par le Fonds monétaire international, qui constate que l'opération militaire de 2008-2009 a détruit l'équivalent de plus de 60 % du stock de capital total de Gaza et que l'opération militaire de 2014 a entraîné une baisse de 85 % du stock de capital qui avait survécu à l'opération précédente<sup>35</sup>. Ces deux opérations, sans compter celles qui ont suivi, ont entraîné l'effondrement de la base productive de Gaza. L'érosion du stock de capital a freiné le potentiel de croissance, limité la croissance de la productivité et enraciné la pauvreté et la dépendance à l'égard de l'aide internationale.

43. La CNUCED a estimé les répercussions des restrictions et des opérations militaires sur le bien-être des ménages, notant que si l'économie de Gaza avait pu continuer à croître

<sup>31</sup> <https://www.unicef.org/mena/documents/gaza-strip-humanitarian-impact-15-years-blockade-june-2022>.

<sup>32</sup> Voir <https://www.un.org/unispal/document/unsco-report-to-the-ad-hoc-liaison-committee-22-september-2022/>.

<sup>33</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/data/crossings>.

<sup>34</sup> Bureau du Quatuor, 2022, « Report to the Ad Hoc Liaison Committee », septembre.

<sup>35</sup> Fonds monétaire international, 2017, « West Bank and Gaza: Report to the Ad Hoc Liaison Committee », août.

au même rythme que celle de la Cisjordanie, c'est-à-dire de 6,6 %, le PIB annuel de Gaza aurait été supérieur de 50 % en 2017 et le PIB par habitant aurait été 105,5 % plus élevé que son niveau effectif<sup>36</sup>.

44. L'économie de Gaza est passée par trois phases structurelles. Au cours de la période 1994-1999, elle a progressé en moyenne de 6,1 % par an et l'économie de la Cisjordanie de 10,7 %. Au cours de la période 2000-2006, une grande partie de l'infrastructure palestinienne, y compris les institutions de l'Autorité nationale palestinienne, a été considérablement endommagée, les travailleurs ont été interdits d'emploi en Israël et dans les colonies et la circulation des marchandises a été restreinte, entraînant une baisse de 2 %, en moyenne de la croissance annuelle du PIB.

45. Depuis juin 2007, Gaza fait l'objet d'un bouclage terrestre, maritime et aérien et de plusieurs opérations militaires. Un cercle vicieux de destruction et de reconstruction insuffisante s'est mis en place. Au cours de la période 2007-2022, la croissance annuelle moyenne du PIB réel est tombée à 0,4 %. Certains indicateurs économiques avant et après les bouclages illustrent plusieurs aspects du recul du développement à Gaza (tableau 2). En outre, les investissements ont pratiquement disparu, passant de 31 % du total national en 1994 (équivalant à 11 % du PIB palestinien) à 7 % en 2022 (équivalant à 1,9 % du PIB palestinien). Les investissements autres que dans la construction à Gaza sont restés faibles, à hauteur de 1,3 % du PIB en 2022.

Tableau 2

**L'économie de Gaza avant et après les bouclages selon certains indicateurs**

<i>Indicateur</i>	<i>2006</i>	<i>2022</i>	<i>Différence (en pourcentage)</i>	<i>Variation</i>
<b>Population</b> (milliers)	1 349	2 166	817	61
<b>Densité de population</b> (personnes/km <sup>2</sup> )	3 696	5 934	2 238	61
<b>PIB réel</b> (en millions de dollars de 2015)	2 691	2 723	32	1,1
<b>PIB réel par habitant</b> (en millions de dollars de 2015)	1 994	1 257	-536	-27
<b>Part de Gaza dans le PIB palestinien (%)</b>	31,1	17,4	-13,7	-44
<b>Investissements à Gaza en part du PIB palestinien (%)</b>	9,5	1,9	-76	-80
<b>Population active</b> (milliers)	267	527	300	112
<b>Travailleurs au chômage</b> (milliers)	93	239	146	157
<b>Taux de chômage (%)</b>	34,8	45,3	10,5	30
<b>Pauvreté (%)</b>	39 (2007)	65	26	67

*Source* : Calculs de la CNUCED, d'après les données du Bureau central palestinien de statistique.

46. Au cours de la période 2006-2022, la population de Gaza a augmenté de 61 %, mais le PIB n'a progressé que de 1,1 % et le PIB réel par habitant a diminué de 27 %, passant de 1 994 dollars en 2006 à 1 257 dollars en 2022, contre 2 923 dollars et 4 458 dollars en Cisjordanie, respectivement. Au cours de la même période, la divergence régionale des conditions de vie s'est accentuée, la part de Gaza dans l'économie palestinienne s'étant contractée, passant de 31 à 17,4 % (fig. 3). En outre, au cours de la même période, la population active a augmenté de 112 %, le nombre de chômeurs de 157 % et le taux de chômage est passé de 34,8 à 45,3 %, soit l'un des taux les plus élevés au monde. La croissance de la population et de la main-d'œuvre et la pénurie d'emplois ont produit des générations perdues de travailleurs pauvres, non qualifiés et déqualifiés.

47. Au moment de la création de l'Autorité nationale palestinienne en 1994, Gaza avait à peu près le même niveau de vie que la Cisjordanie, son PIB par habitant représentant 97 % de celui de la Cisjordanie. Ce ratio est tombé à 44 % au début des restrictions et des bouclages en 2007 et a atteint son plus bas niveau historique en 2021, à 27,7 %. L'économie de Gaza a

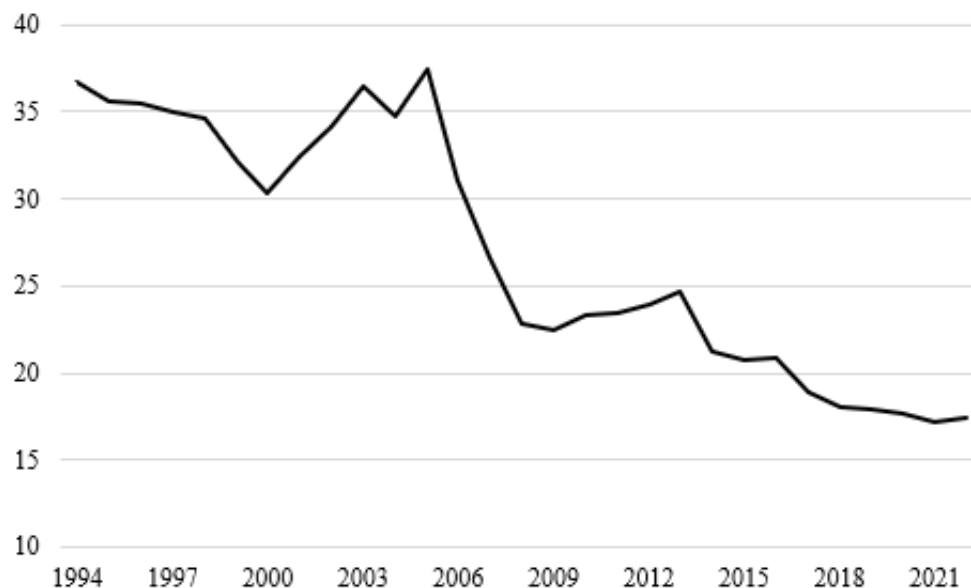
<sup>36</sup> CNUCED, 2020, *Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : l'appauvrissement de Gaza sous le blocus* (publication des Nations Unies, Genève).

subi une distorsion structurelle importante en raison des restrictions de la circulation, de la limitation de l'accès aux intrants importés, de la destruction de la base productive et d'un isolement semi-autarcique par rapport aux marchés nationaux et mondiaux. Cette transformation a réduit la part de l'agriculture et de l'industrie manufacturière dans l'économie, qui est passée de 32 % en 1995 à 17,6 % en 2022. Dans le même temps, la contribution de Gaza à l'emploi est tombée de 34 à 14,3 %. Cette transformation négative suscite des inquiétudes, car les secteurs agricole et manufacturier représentent la majeure partie des exportations et ont une plus grande capacité d'innovation technologique, de croissance de la productivité, de réalisation d'économies d'échelle et de création d'emplois.

Figure 3

### Aide des donateurs en proportion du produit intérieur brut

(En pourcentage)



Source : Calculs de la CNUCED, d'après les données du Bureau central palestinien de statistique.

48. La comparaison des résultats économiques de Gaza avec ceux de la Cisjordanie ne doit pas faire oublier que cette dernière est également soumise à des restrictions qui, si elles sont moins lourdes, n'en demeurent pas moins des contraintes importantes qui pèsent sur la capacité de croissance et de développement. Ces comparaisons n'illustrent donc que les conséquences de la différence d'intensité de l'occupation à laquelle sont soumises les deux régions palestiniennes.

## C. La persistance d'une crise socioéconomique profonde

49. Les restrictions, les bouclages et les opérations militaires ont eu pour conséquence la cessation d'investissements et d'activités productives et l'effondrement de l'économie de Gaza, ainsi que sa séparation du monde et du reste de l'économie palestinienne en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. La CNUCED a fait observer que le blocus, les fréquentes opérations militaires et les restrictions à l'entrée et à la sortie des personnes et des biens essentiels avaient étouffé l'économie, entravé l'accès aux services de santé et à d'autres services essentiels et nuï aux conditions de vie de plus de 2 millions de Palestiniens<sup>37</sup>. Une crise humanitaire chronique s'est développée, favorisant la dépendance de 80 % de la population à l'égard de l'aide internationale. Les indicateurs humanitaires montrent qu'à la mi-2022, 65 % de la population de Gaza était en situation d'insécurité alimentaire, contre 62,2 % à la mi-2021, et le taux de pauvreté est passé de 59 à 65 %<sup>38</sup>. En outre, comme l'a fait observer le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, 70 % de la population éprouve des

<sup>37</sup> Ibid.

<sup>38</sup> Voir <https://www.ochaOPT.org/content/movement-and-out-gaza-2022>.

difficultés à obtenir suffisamment d'argent pour acheter de la nourriture ou accéder aux soins de santé essentiels. Le manque de ressources disponibles pour répondre à d'autres besoins essentiels tels que l'éducation et le transport est tout aussi important<sup>39</sup>. Les moyens qui permettent aux ménages de faire face à la situation ont des effets néfastes à long terme, comme la réduction de la quantité et de la qualité de l'alimentation, de l'éducation ou d'autres biens essentiels, et le recours à l'endettement.

50. Ces dernières années, Gaza a enregistré l'un des taux de chômage les plus élevés au monde, allant de pair avec une pauvreté profonde et généralisée qui a poussé les deux tiers de la population en dessous du seuil de pauvreté. La perte de croissance potentielle du PIB aggrave la pauvreté et le coût de l'élimination de celle-ci. La CNUCED a estimé qu'en l'absence de restrictions et d'opérations militaires, le taux de pauvreté à Gaza aurait été de 15 % en 2017, au lieu de 56 %, et l'écart de pauvreté de 4 %, au lieu de 20 %<sup>40</sup>. Étant donné que le coût annuel total minimum de l'élimination de la pauvreté est proportionnel à l'écart de pauvreté, le coût de l'élimination de la pauvreté n'aurait représenté qu'un cinquième du coût effectif en 2017 s'il n'y avait pas eu de restrictions et d'opérations militaires. Les conditions socioéconomiques se sont encore détériorées depuis lors, le taux de pauvreté passant de 56 % en 2017 à 62 % en 2021 et 65 % en 2022.

51. Les habitants de la bande de Gaza, confinés dans l'un des espaces les plus densément peuplés au monde et plongés dans un climat de conflit permanent, n'ont pas d'accès adéquat à une eau salubre, sont privés d'électricité la moitié de la journée et ne disposent pas d'un réseau d'assainissement digne de ce nom. Comme l'a fait observer le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les deux tiers de la population vivent dans la pauvreté ; la probabilité d'abandonner le marché du travail est de 41 % et, pour ceux qui continuent à chercher du travail, la probabilité d'être au chômage est de 45 %<sup>41</sup>.

## D. Conclusion et recommandations

52. Le bouclage des frontières et les opérations militaires répétées ont déclenché un cercle vicieux d'effondrement économique et institutionnel qui a fait de Gaza un cas de « développement à l'envers ». Les effets ne se limitent pas au court terme. Les effets indirects et à long terme se répercuteront sur les générations futures. Par exemple, les incidences des mauvaises conditions de santé et d'éducation et des taux de chômage élevés persistants sur le niveau de vie et la formation du capital humain à Gaza seront durables. Les longues périodes de chômage déqualifient les travailleurs et rendent l'enseignement reçu et la formation acquise obsolètes.

53. Depuis le début des restrictions et des bouclages, Gaza a connu seize années pendant lesquelles le développement a reculé et le potentiel humain et le droit au développement ont été réprimés. Les efforts internationaux de redressement restent insuffisants et en deçà des besoins urgents. Jusqu'à présent, les interventions internationales se sont principalement concentrées sur une reconstruction limitée et sur l'aide humanitaire, laissant peu de ressources pour le développement et la reconstruction d'une base productive délabrée.

54. Il est primordial de garantir le droit du peuple palestinien au développement. Les Palestiniens sont capables d'auto-entretenir la croissance de leur économie s'ils sont autorisés à produire et à commercer normalement avec le reste du monde. Toutefois, la situation actuelle, marquée par les restrictions et les bouclages aériens, terrestres et maritimes et la destruction périodique des infrastructures et des biens privés, ne le permet pas.

55. Si la levée de toutes les restrictions est une condition nécessaire à un redressement durable, elle n'est en aucun cas suffisante. Les donateurs et la communauté internationale doivent fournir une aide économique importante pour réparer les dégâts considérables causés à Gaza par les restrictions et les bouclages prolongés et les opérations militaires répétées, qui

<sup>39</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/content/humanitarian-needs-overview-and-humanitarian-response-plan-2023-dashboard>.

<sup>40</sup> CNUCED, 2020. L'écart de pauvreté est le rapport entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté ; ce ratio rend ainsi compte de l'intensité de la pauvreté.

<sup>41</sup> Voir <https://www.ochaopt.org/content/movement-and-out-gaza-2022>.

ont étouffé l'économie et détruit les infrastructures. L'ampleur des investissements nécessaires à la reconstruction dépasse largement les capacités d'un Gouvernement palestinien soumis à des contraintes budgétaires.

56. Le cercle vicieux de la destruction et de la reconstruction partielle doit être brisé en négociant une solution pacifique, fondée sur le droit international et les résolutions pertinentes de l'ONU et du Conseil de sécurité, pour mettre fin aux hostilités, et en augmentant l'aide des donateurs au redressement d'une économie dévastée par la guerre. Si l'aide des donateurs à la population de Gaza est importante, elle ne saurait se substituer à la levée des restrictions et des bouclages et à l'appel lancé pour qu'Israël et toutes les parties assument leurs responsabilités au regard du droit international.

57. Compte tenu du taux de dépendance élevé (1:6), selon lequel, en moyenne, un salarié subvient aux besoins de six personnes à charge, une légère baisse (ou hausse) des revenus se traduit par une plus grande pauvreté (ou un progrès socioéconomique). Il est donc urgent de prendre des mesures qui facilitent la reprise du marché du travail, ainsi que d'accroître et de mieux cibler l'aide internationale.

58. Enfin, on ne saurait trop insister sur l'importance de la réintégration de Gaza et de la Cisjordanie à tous les niveaux : administratif, budgétaire, politique, juridique et économique. La réunification permettrait d'accroître la portée et l'efficacité des efforts de relance des économies des deux régions. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour y parvenir en apportant une aide politique, technique et financière soutenue. La réunification envisagée de Gaza et de la Cisjordanie doit être complétée par des mesures permettant au Gouvernement palestinien d'exploiter un potentiel de croissance considérable grâce à la création d'un port maritime et d'un aéroport, ainsi que de mettre en valeur les gisements de gaz naturel dans la mer Méditerranée au large de Gaza<sup>42</sup>.

### III. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien

#### A. Cadre et objectifs

59. Depuis plus de trente-cinq ans, la CNUCED soutient le peuple palestinien en menant des travaux de recherche axés sur les politiques, en exécutant des projets de renforcement des capacités et de coopération technique, en fournissant des services consultatifs et en œuvrant en faveur d'un consensus international sur les besoins des Palestiniens et de leur économie.

60. La CNUCED mène son programme d'assistance au peuple palestinien conformément au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown, au titre duquel elle doit « continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et d'examiner les coûts économiques de l'occupation et les obstacles au commerce et au développement... en vue d'atténuer les conditions économiques et sociales néfastes imposées au peuple palestinien ». Dans huit de ses résolutions (69/20, 70/12, 71/20, 72/13, 73/18, 74/10, 75/20 et 77/22), l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé à la CNUCED de lui faire rapport sur les coûts économiques qu'entraînait l'occupation israélienne pour le peuple palestinien.

61. Le programme de la CNUCED, qui vise à renforcer les capacités institutionnelles des secteurs public et privé palestiniens, a pour objet de répondre aux difficultés et aux nouveaux besoins de l'économie palestinienne dans quatre grands domaines :

- a) Politiques commerciales et macroéconomiques et stratégies de développement ;
- b) Facilitation du commerce et logistique ;
- c) Financement et développement ;

<sup>42</sup> CNUCED, 2019 b, *Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : Le potentiel gazier et pétrolier inexploité* (publication des Nations Unies, Genève).



- d) Entreprises, investissement et politique de la concurrence.

## B. Activités opérationnelles en cours

62. En 2022, la CNUCED a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur les coûts économiques de l'occupation en application des résolutions susmentionnées<sup>43</sup>. Elle a procédé à une évaluation du coût économique de l'occupation israélienne de la zone C, qui représente environ 60 % de la superficie totale de la Cisjordanie occupée, et a donné une estimation du coût des restrictions supplémentaires imposées aux activités économiques dans la zone C, en s'appuyant sur la méthode innovante de la mesure de la luminosité nocturne, captée par satellite sur une période donnée, pour estimer les niveaux d'activité économique.

63. En novembre 2022, la CNUCED a organisé deux ateliers sur les aspects quantitatifs des évaluations d'impact, les méthodes et l'utilisation de données satellitaires dans l'analyse économique. Le premier atelier s'est tenu à l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique. Des chercheurs et des fonctionnaires de l'Institut de recherche appliquée – Jérusalem, de l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, du Ministère de l'agriculture, du Ministère des finances et de la planification, du cabinet du Premier Ministre et du Bureau central palestinien de statistique, ainsi que d'Al-Marsad et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture y ont participé. Le deuxième atelier, tenu à l'Université de Bir Zeit, s'adressait à la communauté universitaire, aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants des disciplines concernées. En outre, la CNUCED a organisé une réunion d'experts chargée d'examiner le coût économique de l'occupation pour le peuple palestinien.

64. En octobre 2022, la CNUCED a signé un accord de subvention avec l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique, en vertu duquel, avec celui-ci, elle a mis à jour le modèle macroéconométrique de l'Institut et a organisé une formation pour les professionnels et les chercheurs du Gouvernement palestinien sur la structure et l'utilisation du cadre de simulation intégré de l'organisation.

65. En décembre 2022, la CNUCED a publié une étude intitulée « *Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : le coût des restrictions dans la zone C, vu du ciel* », qui expliquait quel était le coût des restrictions imposées aux activités économiques palestiniennes dans la zone C.

66. Début 2022, la CNUCED a signé avec le Ministère palestinien des finances et de la planification un accord relatif à l'exécution d'un nouveau cycle d'activités de coopération en matière de gestion douanière axées sur le Système douanier automatisé (SYDONIA). Le projet vise notamment à mettre à jour le système SYDONIA World grâce à la version la plus récente. L'objectif est d'améliorer la situation budgétaire du Gouvernement palestinien et de soutenir ses efforts de facilitation du commerce et de renforcement de la compétitivité de l'économie.

67. En 2022, la CNUCED a collaboré avec le Ministère palestinien des finances et de la planification dans le cadre d'un projet de réinstauration de son système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) au sein des institutions palestiniennes. Le projet consistait à installer le système et à former le personnel pour que celui-ci sache l'utiliser, dans le but de renforcer la qualité et la portée de la gestion du budget palestinien.

## C. Coordination, mobilisation des ressources et recommandations

68. En 2022, la CNUCED a continué de prêter assistance au peuple palestinien en coordination avec l'Autorité palestinienne, des organisations internationales, des donateurs, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont des organisations de la société civile. Elle s'est efforcée de renforcer cette assistance malgré des ressources insuffisantes et des conditions défavorables et de plus en plus difficiles sur le terrain.

<sup>43</sup> A/77/295.

69. Fin 2020, la CNUCED a reçu du Gouvernement saoudien une subvention dont le but est de l'aider à maintenir les effectifs spécialisés dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats et soutenir les efforts faits par les Palestiniens en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Cette subvention finance un projet destiné à préserver la capacité de la CNUCED à évaluer les coûts économiques de l'occupation et à examiner les obstacles au commerce et au développement, l'objectif étant de rendre moins difficiles les conditions socioéconomiques que l'occupation impose au peuple palestinien.

70. Le manque de ressources extrabudgétaires continue de restreindre la capacité de la CNUCED à honorer ses mandats et à répondre aux besoins d'assistance technique croissants du peuple palestinien et d'autres parties prenantes, dont la société civile et le secteur privé. Les États membres sont donc invités à envisager d'accroître les ressources extrabudgétaires dont dispose l'organisation pour donner suite aux demandes formulées dans le Maafikiano de Nairobi, le Pacte de Bridgetown et les résolutions de l'ONU.

---